



Abidjan, le 4 AVR 2022

## NOTE DE SERVICE

A

Mesdames et messieurs :

- les Directeurs Généraux ;
- les Directeurs Centraux ;
- les Directeurs Régionaux ;
- les Directeurs Départementaux ;
- les Chefs des Services rattachés ;

**Objet : Suspension immédiate des opérations de dragage et des travaux de remblayage en cours sur la lagune, dans le District d'Abidjan**

Je vous demande de vous conformer au strict respect de la Communication en Conseil des Ministres n° 0109 du 22 février 2022, relative à la gestion des remblais et des opérations de dragage sur la lagune, dans le District d'Abidjan, qui informe entre autres, de la suspension immédiate de toutes les opérations de dragage et tous les travaux de remblayage en cours jusqu'à clarification foncière desdits remblais et leurs impacts environnementaux.

Monsieur le Ministre attache du prix au respect scrupuleux de la présente.

P/le Ministre et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet



Didier Lohoury GBOGOU